

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020

Date de la convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILLY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** – Attribution des aides directes aux acteurs du tourisme en complément du Fonds régional d'urgence Tourisme et Hébergement

Rapporteur : Christian BOREL

NOTE DE SYNTHÈSE

Considérant l'impact économique de la crise sanitaire sur les acteurs du tourisme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a créé un fonds d'urgence Tourisme et Hébergement consistant en une subvention pour compensation de perte de chiffre d'affaire, pour les entreprises ayant un emprunt d'investissement en cours. Il vise à prendre en charge les échéances du capital restant dû pour la période du 1er mars 2020 au 31 décembre 2020, dans la limite de 5 000 € et sous la forme d'une aide forfaitaire.

Ce fonds régional s'adresse aux entreprises de moins de 10 salariés, aux SCI et aux associations de droit privé inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, possédant un numéro SIREN et ayant contracté un ou plusieurs emprunts relatifs à des investissements liés à l'activité touristique.

Il est exclusivement destiné aux acteurs touristiques : hébergements et restauration traditionnelle ainsi que les activités (prestations de service) dont la composante touristique peut être justifiée.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les entreprises doivent justifier une perte de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 20 % du 1er mars 2020 jusqu'à la date de la demande par rapport à la même période de l'année précédente.

Considérant le poids économique et social du tourisme sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, les élus ont décidé d'abonder au Fonds d'urgence à hauteur de 2€ par habitant, et d'apporter une aide complémentaire du montant équivalent à 50 % de l'aide versée par la Région, soit 2 500 € maximum par bénéficiaire.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les entreprises suivantes, ayant bénéficié de l'aide régionale et sollicitant une subvention de l'Agglo :

Entreprises	SIRET	Aide régionale notifiée	Aide complémentaire sollicitée auprès de Vienne Condrieu Agglomération
MRP (LE SAINT ROCH – Vienne)	83092424700018	5 000 €	2 500 €
DEPAS (MUSE – Vienne)	79231901400025	5 000 €	2 500 €
URANIUM (SOOL FOOD – Vienne)	85013937900018	2 500 €	1 250 €
GARNERO DIDIER (LE PROVENCE – Vienne)	43792723900016	3 637 €	1 818,50 €
R.C.E.S. (Camping L'île des pêcheurs – Condrieu)	45196813500017	5 000 €	2 500 €
GHERNATI VERONIQUE (Chez Samette – Vienne)	35122868900037	3 743 €	1 871,50 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°20-47 du 18 juin 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

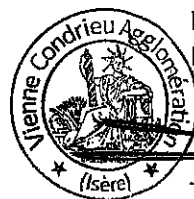
APPROUVE l'octroi d'une subvention aux entreprises suivantes :

Entreprises	SIRET	Subvention versée par Vienne Condrieu Agglomération
MRP - LE SAINT ROCH	83092424700018	2 500 €
DEPAS - MUSE	79231901400025	2 500 €
URANIUM - SOOL FOOD	85013937900018	1 250 €
GARNERO DIDIER - LE PROVENCE	43792723900016	1 818,50 €
R.C.E.S. - L'île des pêcheurs	45196813500017	2 500 €
GHERNATI VERONIQUE - Chez Samette	35122868900037	1 871,50 €

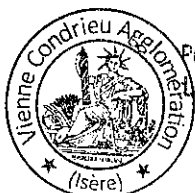
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 septembre 2020
 Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020 et a été publiée le 18 SEP. 2020

Pour extrait certifié conforme
 Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
 Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat